

De quoi s'agit-il ?

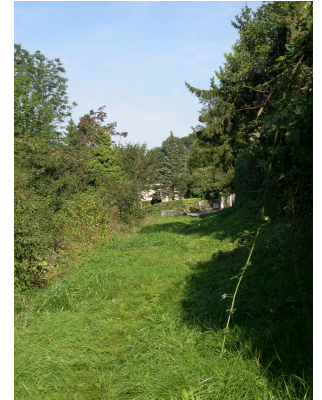
Un terrain de 1300 m<sup>2</sup> (parcelle AT 83P), propriété communale a récemment été cédé à un aménageur foncier.

Ce terrain est destiné à la réalisation d'un nouveau lotissement dans la Vallée du Réveillon. (sentier des Maçons).

Actuellement ce sentier est un chemin creux propice à la biodiversité.

Avec sa prochaine transformation en voie carrossable, c'est un encore un élément précieux de la biodiversité et des continuités biologiques à Villecresnes qui va disparaître.

En outre, ce nouvel aménagement va renforcer l'imperméabilisation des sols dans la Vallée !



**Sentier des Maçons**

A noter que la transformation de ce sentier aura pour autre conséquence de désenclaver des terrains, jusqu'alors inconstructibles, entraînant ainsi une urbanisation encore plus importante de la Vallée.

***Les promoteurs immobiliers sont à l'affût.....***

Sachez que cette transaction a été approuvée et votée à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 25/06/07 et entérinée à l'unanimité le 25/09/07.

Quelle a été la position du Maire adjoint chargé de la protection de l'environnement de Villecresnes, dans cette affaire délicate votée, rappelons-le, à l'unanimité ?

Selon les documents de la mairie, en notre possession, il ressort que le terrain de 1300 m<sup>2</sup>, destiné à ce nouveau lotissement, a été vendu à la SARL « AXAGIMO » dont le représentant est Monsieur BIDINOT, pour la somme de 145 000 euros (soit 111,54 euros le m<sup>2</sup>)

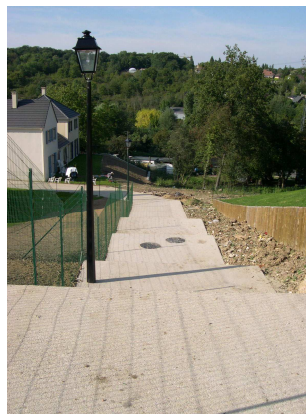
Cette personne est celle-là même que nous avons rencontrée sur site, avant la construction du lotissement de la rue des Mardelles et qui représentait alors la société « Nexity » (*constructeur d'une quarantaine de maisons, voir photos ci-dessous*). Les engagements de ce Monsieur auprès de notre association étaient les suivants : « nous sauvegarderons le plus grand nombre possible d'arbres, nous prendrons en considération le caractère Briard de ce quartier et nous ferons en sorte de sauver la source qui alimente le lavoir (*précisons que cette source se situait en contrebas du terrain destiné au lotissement*).

### **LOTISSEMENT DE 40 MAISONS – rue des Mardelles**

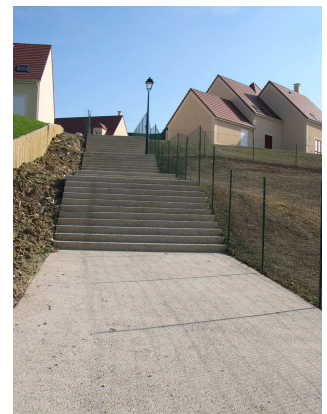
Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, les arbres ont laissé place au béton, le quartier briard est défiguré et la source a disparu..... !



**Maison briarde, à l'arrière plan**



**Escalier monumental bétonné, en direction du Réveillon**



**L'imperméabilisation de la vallée laisse présager de ce qui se passera à l'occasion de fortes précipitations.**



**Ancien lavoir** du quartier de la rue des Mardelles. Dans le passé, il était un point de rencontre des habitants. Il méritait d'être remis en valeur, dans le cadre des circulations douces.



**Source de la rue des Mardelles** disparue depuis les travaux de terrassements du lotissement « Nexity »

Rappelons que cette source ne tarissait pas en période estivale, y compris pendant la canicule de 2003... !

### **La désinvolture qui a prévalu lors de la construction des 40 maisons nous fait craindre le pire**

Nous sommes, en effet, très inquiets sur l'avenir de la Vallée du Réveillon, devant « la qualité paysagère » de ce nouveau lotissement et le mépris du constructeur à l'égard de ce quartier ainsi dénaturé.

Pour notre association, une question se pose :

- La municipalité a-t-elle anticipé les possibles conséquences de cette imperméabilisation sur la rivière, en cas d'intempéries ?
- A-t-elle demandé une véritable intégration au site de ces 40 maisons ?
- A-t-elle mis en garde, le promoteur sur la nécessité de sauver la source ?

Une fois de plus, notre association attire l'attention des Elus et de la population de Villecresnes sur les risques que fait encourir une urbanisation faite au mépris d'un site pourtant défini par le département du Val de Marne comme « **vallée remarquable** » et voulu par la Région comme couloir **biologique et défini comme tel sur le nouveau Schéma Directeur d'Île de France**.

### **Cette disparition fait suite à la destruction d'autres sources importantes à Villecresnes :**

- quartier de la gare : disparition de la source lors de la construction du TGV (\*) et destruction du lavoir, rue des Jonquilles.
- rue du mai, disparition de la source et affectation du lavoir à d'autres fonctions.

(\*) la SNCF avait promis au riverains de rétablir cette source, après les travaux de construction du TGV !

**Alors que toutes parts nous sommes alertés sur la nécessité de protéger l'eau, à Villecresnes ont détruit les sources.**

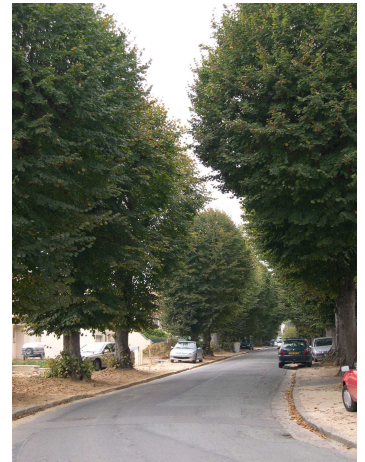
**Cherchez l'erreur !**

## VILLECRESNES ET SES ARBRES EN VILLE

Selon un projet affiché en mairie, il ressort que les tilleuls de l'avenue du Château seront abattus afin de permettre la réfection de cette voie et la réalisation de places de stationnement.

Pourquoi cette nouvelle destruction de notre patrimoine vert ?

Notez que ces tilleuls, indépendamment de leur qualité paysagère, sont un coupe vent efficace, en bordure des terrains agricoles.



Ci-dessus, photos des arbres devant être abattus

**Dernière minute** : Monsieur Pierre-Jean Gravelle, maire de Villecresnes, nous a précisé, lors d'un rendez-vous, le 29/10/07, avoir suspendu la décision de l'abattage de ces tilleuls. Espérons que ce projet sera abandonné, malgré la présence encore à ce jour des plans affichés en mairie.

*« L'arbre en ville est porteur de messages et devrait inspirer le respect de la vie ».* (Théodore Monod)

Ci-dessous, exemple d'élagages pratiqués à Villecresnes.

Méthode douce ? vous avez dit méthode douce ?





Laissons la parole à « la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels » :

## **Intérêt et rôle de la biodiversité en ville**

### **1/ rôle paysager**

Préserver la biodiversité, c'est aussi préserver le patrimoine naturel paysager.

La diversité paysagère et la biodiversité écologique sont fortement liées. Les arbres sont les symboles de la nature en ville, repères et premiers éléments visuels naturels de la ville. L'arbre possède un fort aspect esthétique traditionnel, et il a de plus un pouvoir dépolluant. L'arbre est le site refuge d'espèces animales, végétales et de micro-organismes, il faut :

#### **Préserver l'arbre en ville.**

Les friches constituées d'une végétation spontanée, ou encore les jardins « sauvages » recréés, rétablissent un équilibre minéral/végétal dans la ville. Il faut intégrer et accepter ces espaces dans le paysage urbain.

### **2/ intérêt écologique**

Réduire les pollutions, c'est aussi créer des espaces relais et un maillage permettant la pénétration du tissu urbain pour les espèces végétales et animales. La multitude de petits refuges est importante : elle permet aux espèces de se développer puis de migrer. En augmentant le nombre d'écosystèmes différents, on augmente la biodiversité, on diversifie le paysage.

**Les couloirs sont des liens entre les différents écosystèmes, ils assurent la continuité et la viabilité de nombreuses espèces.**

Il faut :

Préserver des espaces relais et des couloirs écologiques.

Prévoir des éclairages publics moins agressifs (ampoules basses pression sodium) pour la protection de l'entomofaune (insectes).

### **3/ Intérêt social**

#### **Favoriser la biodiversité,**

La nature, répond à une demande affective du public. Il faut :

Favoriser sur place la création ou le maintien des espaces naturels

Expliquer la biodiversité par le jardinage

Favoriser la création de petits jardins à l'intérieur des villes.

-----